

La Petite Tunisienne

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr

Opinion sur la demande d'armistice DES AUSTRO-BOCHES

Dès la réception par les Etats alliés de la proposition ennemie, ils doivent — concernant les événements qui se sont déroulés depuis 1914, cette proposition y comprise, et les réflexions, résolutions et déclarations innombrables, quasi-unanimes dans leur esprit, que les événements ont suscités dans le monde entier — ils doivent la repousser avec indignation, la renvoyer telle quelle à ses auteurs pour toute réponse en y ajoutant toutefois, fort à propos, le mot rendu célèbre par Cambronne.

Les Alliés ne discuteront pas avec des monstres.

Ils acculeront la bête jusqu'au fond de son repaire.

Aucune négociation, avec elle, ne serait admissible. Cette inopportune condescendance serait en l'espèce une dégradation. Espérons qu'elle n'aura pas lieu.

Les Alliés conserveront leur dignité et accompliront tout leur devoir. Ils éviteront le piège grossier et injurieux de cette manœuvre de guerre et battront le fer pendant qu'il est chaud.

D'ailleurs, c'est aux Peuples eux-mêmes de se prononcer logiquement, loyalement et honnêtement, il paraît impossible d'agir autrement.

La paix ne doit pas être discutée contradictoirement, mais dictée et imposée, sans conditions, ni réserves adverses au moment voulu : après l'écrasement ou la capitulation à merci, pure et simple, pour entendre la sentence.

Il faut tenir les engagements pris, les promesses faites, la parole donnée. Et cette parole doit rester au canon jusqu'au résultat nécessaire envisagé.

Que ce soit la fin de l'Allemagne et de ses complices ! la fin, l'anéantissement des Austro-Boches ! l'expiation juste quoiqu'insuffisante parce qu'incomplète.

La justice exige le châtement des forfaits ; et le châtement équitable, nécessaire en la circonstance, proportionné aux crimes, comporte la destruction de l'élément ennemi, après toutes réparations possibles, et qui ne pourront, malheureusement, qu'être partielles.

Il faut donc continuer à frapper, et à frapper dur, repousser l'invasisseur loin, très loin sur le sol, et frapper encore, par la loi du talion, en réponse à l'offre insolente qui a été faite, épisode nouveau de l'interminable offensive de « paix ». !...

S'il est un châtement plus sévère que la destruction de la race et la saisie intégrale des biens des ennemis, condamnés au travail forcé des réparations collectives et personnelles, il faut l'appliquer sans hésitation, parce qu'il sera plus juste ; mais il est à espérer qu'aucune sanction plus douce n'interviendra et ne pourra même être proposée : on n'a pas le droit d'oublier.

Ce ne serait pas de la justice ; mais pour cette raison même, une

faute grave, un grand crime dont les Alliés ne voudront pas assumer la responsabilité.

Et qu'ils sachent bien que la destruction, seule, du militarisme allemand et Cie ne suffit pas à l'œuvre de justice qui crie : suppression du fauve.

Ils ne tomberont pas dans les pièges continuellement tendus sous leurs pas :

Du bon sens ! de la raison ! de la justice !

Il ne peut exister que deux sortes de relations entre les Alliés et leurs ennemis :

1. Poursuite implacable de la guerre à outrance jusqu'à victoire complète sur le sol étranger : écrasement des armées ou reddition pure et simple ;

2. Signification du jugement qui sera rendu : la cause étant entendue depuis longtemps ;

Refusons l'armistice, et, par la guerre, préparons la Paix.

Les soldats français et alliés, les peuples de l'Entente la dicteront en pays ennemi qui devra sentir, lui aussi, les effets de l'invasion que le Teuton cherche à éviter ; les armées qui libèrent le Monde ont bien droit à cette fête, après tant de souffrances et d'héroïsme.

Les Empires de proie battus et plus qu'à demi-vaincus, sentent la nécessité de la fourberie et de l'hypocrisie qui sont dans leur nature, mobiles de leur demande inacceptable qui ne trompera personne.

Les hordes ennemies, coalisées, civils et militaires, brigands du front et de l'arrière, sont en bloc, coupables et responsables du formidable crime commis contre l'Humanité.

Pas de pitié inopportune et déplacée, ou alors, adieu la justice si souvent invoquée : l'une n'est pas l'autre ; elles s'excluent mutuellement

Après la victoire, qui est commencée, et qui doit être définitive, complète et absolue, les Alliés devront assurer : réparations, châtement, justice.

A bas les bêtes féroces ! Pas de négociations avec elles : les pourparlers seraient humiliants, inutiles et dangereux : évitons de nouveaux malheurs.

A bas les Huns ! A bas les Teutons et leur horrible suite ! Suppression ! Destruction.

La future Société des Nations pourra ensuite songer, à loisir, à leur ouvrir ses portes. Pas de grâce pour les bandits !

Sus aux brigands ! JUSTICE ! UN LIGEUR.

BULLETIN AFFOLÉS !

Sous ce titre, notre confrère du sud a publié l'article suivant qui donne une bien triste idée des sentiments qui animent les misérables spéculateurs qui, d'un bout à l'autre de la Tunisie, mais particulièrement à Tunis, et non pas seulement dans la population indigène-musulmane, mais aussi chez les israélites, les étrangers,

et hélas ! parmi certains de nos compatriotes.

On ne peut s'imaginer à quel point s'affolent notre population indigène.

Dans les cervelles orientales l'idée quelle qu'elle soit ne conserve jamais son ampleur normale. Si le baromètre de l'opinion est beau, il passe d'un seul coup au superbe, au magnifique, au miraculeux ; si l'on s'incline du côté sombre on saute immédiatement dans le charbon.

Dimanche dernier nous est parvenue la nouvelle de la demande d'armistice par les Empires Centraux. C'était une nouvelle pas plus, un symptôme ; c'était encore bien loin du fait acquis.

Dès que le bruit se fut répandu dans notre monde indigène, le cafard spécial se mit aussitôt à exécuter une farandole : c'est la paix. Pour de nombreux P.Q.C.D. (Pourvu que cela dure) du cru, le mot paix n'est point comme pour nous l'idée d'un immense espoir ; pour eux ce mot signifie simplement reprise industrielle, fabrication intense, baisse des marchandises. Et le cafard spécial de la baisse se mit à danser. En quelques instants, bien avant le soir de ce même dimanche, certaines toiles dégringolaient de 120 à 70 ; quelques propriétaires vendaient leurs céréales à des prix bien inférieurs aux tarifs légaux, etc. C'était l'affolement... et tout cela pourquoi ? Pour une nouvelle lointaine, imprécise. Que serait-ce s'il s'agissait de certitudes ?

Dans de telles dispositions mentales je comprends avec quelle facilité se produisent dans notre pays les hausses et les baisses. Les vrais coupables sont en réalité les acheteurs qui se jettent à droite puis se lancent à gauche au gré du moindre souffle de vent qui leur passe dans la chevelure.

Et voilà pourquoi votre fille est muette !

Les vrais coupables, d'après notre confrère, ce ne sont pas les odieux spéculateurs, ce sont les acheteurs qui se jettent à droite, puis se lancent à gauche...

En vérité, beau raisonnement pour tâcher de disculper des misérables qui voudraient que la guerre dure éternellement sans souci du sang qui coule à flots !

Que leur importe, puisque ce n'est pas le leur ni celui d'un des leurs ?

LE SEMAINE

NOS ECHOS

—

Les braves

Nous apprenons avec plaisir que notre confrère Tillot, de la « Dépêche Tunisienne », parti comme sous-lieutenant d'artillerie, s'est vu donner le deuxième galon ces jours-ci lors de la prise de Montédidier. Il est actuellement dans le Nord où il continue à faire du bon travail.

— Le capitaine Charles Piétra, avocat au barreau de Tunis, fils de notre ami Victor Piétra, vient d'être cité à l'ordre de la Division pour s'être particulièrement distingué au cours des derniers combats.

Si nous ne nous trompons, le capitaine Charles Piétra aurait été versé de la réserve dans l'active.

— Borin Huard Richard : le 1^{er} août 1917, au cours d'un vif bombardement de nuit avec obus spéciaux, s'est porté courageusement au secours de ses camarades atteints par les gaz. Intoxiqué à son tour, a dû être évacué.

Le canonnier Borin-Huard, décoré de la croix de guerre est tombé au champ d'honneur sous Verdun, était le fils de Mme Huard et le beau-fils de notre ami M. Ferdinand Huard, receveur des postes à Bah-Souika, président général de l'Assistance Mutuelle Tunisienne.

Honorariat

Viennent d'être placés dans la position d'officier honoraire :

Avec le grade de chef d'escadrons, M. Crété, en résidence à Créteville (Tunisie) ; avec le grade de lieutenant, M. Malon, en résidence à Tunis.

Toutes nos félicitations à ces messieurs.

Dans les caïdats

Dans les riches familles musulmanes, à la mort du père, c'est le fils aîné qui devient tout naturellement par droit d'aînesse le chef de famille et en gère les

biens, mais parfois le cadet prend la place de l'aîné quand celui-ci manque de sagesse, d'autorité ou d'expérience des affaires.

Adonai ! Adonai !

Quel bouillon vont boire les spéculateurs qui ont opéré sur les tissus et sur d'autres choses !

Nous entendons déjà les lamentations de ces tristes sires qui ne s'attendaient pas à voir l'Allemagne acculée si tôt à demander la paix alors qu'il y a trois mois ses armées marchaient triomphantes sur Paris.

Mais Foch les attendait de pied ferme, c'est ce qu'avaient oublié de prévoir la bande de scélérats qui, depuis la guerre spéculent de tout et sur tout.

Adonai, adonai, madone, madone, kif-fech, kif-fech, Nom de Dieu, c'est pourtant vrai qu'on va trinquer, Foch aurait pu aller moins vite pour nous laisser le temps de bazarder notre... pacotille ?

Au Tribunal

La grande fabrique de pâtes alimentaires Franco et Cie, dont l'ancien propriétaire est mort dimanche dernier, est passée en d'autres mains depuis un certain temps.

Il paraît que les choses ne doivent pas marcher comme sur des roulettes entre les associés, puisque l'un d'eux, M. Farrugia, a saisi le tribunal de ses griefs pour demander la dissolution de la société.

Le pétrole

Enfin, après de longs mois d'attente, la Tunisie a pu être ravitaillée en pétrole qu'on vend à raison d'un franc le litre non logé.

Pourquoi ce prix élevé puisqu'en France où il existe des droits il ne coûte que 0 fr. 90 ?

Comme le pétrole n'est généralement employé que par les petits ménages, le public ne se gêne pas pour dire que ce prix est manifestement exagéré.

On promet bien de le réduire dans un temps plus ou moins éloigné, mais pourquoi pas tout de suite ?

Et pour les habitants de la banlieue les obligera-t-on à descendre tout exprès à Tunis pour acheter un litre de pétrole ?

Aux arrivées

On signale le retour de l'ami Pellet, président de la Chambre de Commerce et de la Ligue anti-allemande, rentré avec Mme Pellet, mais notre ami souffrant ne pourra pas reprendre ses occupations avant quelques jours ; de M. l'ingénieur Berthon, directeur du service des mines ; de M. A. Ducros, membre de la Chambre de Commerce est de retour d'une mission de ravitaillement.

Notre confrère Lecore-Carpentier qui séjourne actuellement à Cannes avec toute sa famille y compris le capitaine Atger, rentrera à Tunis dans les premiers jours de novembre.

Et l'on annonce aussi l'arrivée pour quelques jours du capitaine Bériel qui fera plaisir à tous ses nombreux amis qui seront heureux de le revoir après une absence de deux ans et demi

Les laitiers de St-Germain

Il y a plusieurs mois le service de la repression des fraudes décidait d'aller à St-Germain faire des prélèvements de lait. L'opération fut fructueuse puisque chez l'un des marchands on constata une addition de cinquante et un pour cent d'eau.

Depuis, tout le monde est rentré à Tunis sans qu'aucune sanction judiciaire ait atteint les coupables. C'est à se demander s'il y a un dieu pour les fraudeurs.

La protestation de 1871

Au moment où les Allemands, devant la poussée irrésistible des armées alliées, parlent aujourd'hui de la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France pour obtenir la paix, nous croyons devoir reproduire la protestation célèbre des Alsaciens-Lorrains qui, voici quarante-sept ans, affirmèrent leur dévouement à la France dont le malheur les séparait :

Livrés au mépris de toute justice, et par un odieux abus de la force, à la domination de l'étranger, nous avons un dernier devoir à remplir.

Nous déclarons encore une fois nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement.

La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun dans la forme et dans la mesure que notre conscience nous dictera.

Au moment de quitter cette enceinte où notre dignité ne nous permet plus de séjurer, et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs est une pensée de reconnaissance pour ceux qui, pendant six mois, n'ont pas cessé de nous défendre, et d'inaltérable attachement à la patrie dont nous sommes violemment arrachés.

Nous vous suivrons de nos vœux et nous attendrons, avec une confiance entière dans l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée.

Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place.

Avaient signé : L. Chauffour, E. Teutsch, docteur André Ostermann, Schneegans, E. Keller, Kablé, Meishein, Beall, Titot, Albrecht, Alfred Kœchlin, V. Rehm, A. Scheurer-Kestner, Alph Saglio, Humbert, Kuss, Rencker, Deschange, Boersch, A. Tachard, Th. Noblot, Dornès, Ed. Bamberger, Bardon, Léon Gambetta, Frédéric Hartmann et Jules Grosjean.

Ce jour glorieux va luire bientôt grâce à la vaillance des troupes de l'Entente, et aussi au patriotisme acharné de Clémenceau qui a su faire la guerre et donner à tous l'impulsion nécessaire pour vaincre l'ennemi.

UN GRAND COUPABLE ? !

On a annoncé que le Parquet de la Seine avait demandé à celui de Tunis des renseignements sur Jacques Bahar.

Dans quel but ?

Comme Bahar a habité Tunis, il y a une quinzaine d'années, nous nous demandons quel rapport il peut y avoir entre l'affaire ou pseudo-affaire d'aujourd'hui et son séjour ici ?

Bahar vint à Tunis pour une affaire assez embrouillée entre un nommé Didi et des indigènes du sud. Il paraît que ce Didi, juif tunisien, décédé il y a un mois, était menacé de perdre une assez grosse somme, les débiteurs niant leurs signatures. Il devait mener une campagne de presse pour tâcher de soustraire Didi et les juifs tunisiens à leur juridiction naturelle, c'est-à-dire les tribunaux indigènes.

A cet effet, il fonda la « Voix de France » qui vécut quatre numéros, si nous ne trompons, les imprimeurs ayant eu la frousse devant les menaces des policiers de la Résidence Générale alors occupée par M. Pichon, de voir leurs imprimeries mises à l'index par les administrations.

Bahar, pour faire paraître son journal, avait dû comme tout le monde, se soumettre à cette mesure anti-républicaine du cautionnement, et déposer six mille francs.

Ne pouvant plus se faire imprimer

+ Achetez Timbre CROIX-ROUGE 20
aff. 15 c., 5 c. pour les blessés

mer, il s'adressa à la Recette générale des Finances pour qu'on le lui rendit. Ce-ci refusa sous prétexte qu'il devait rester pendant cinq mois à la disposition des personnes qui pouvaient avoir été diffamées, c'est-à-dire le temps pendant lequel ces personnes pouvaient poursuivre le journal, ces six mille francs étant leur gage.

Bahar s'adressa alors à M. Pichon qui fit la même réponse et dit qu'il ne pouvait rien faire. D'où colère de Bahar.

C'est à ce moment qu'il vint à la « Petite Tunisie », et comme nous étions des adversaires résolus et acharnés du cautionnement institué à cause de nous par le résident Millet, nous lui ouvrimmes largement les colonnes du journal pour obtenir le retrait.

On sait la suite et les campagnes qu'il mena dont toutes, sans exception aucune, furent, dans un temps plus ou moins bref, une solution conforme.

Puis il rentra à Paris où il continua sa collaboration jusqu'au jour où nos relations cessèrent... il y a de cela six ans.

Mais devant le flot d'outrages et d'insanités diverses reproduits même à Tunis, nous avons fait taire nos rancunes pour ne nous souvenir que du bon Français qu'il était, et qu'il est vraisemblablement encore, peut-être plus que ceux qui le vilipendent et le traitent dans la boue parce qu'on ne change pas ainsi sa nature.

P. S. La « Tunisie Française » parle de justice militaire alors qu'il s'agit de justice civile, et comme nous n'aperçoit pas bien le rapport qui peut exister entre son séjour à Tunis et le pseudo-délit qui lui est reproché.

La Législation des séquestres

Depuis plus de trois ans, que le « Monde Industriel et Commercial » mène campagne pour la liquidation des séquestres, il a eu bien souvent le triste sentiment de faire cavalier seul.

Cependant peu à peu les idées de la « Ligne Nationale Française » et du « Monde Industriel et Commercial » triomphent.

Comme preuve le vœu du Conseil de direction du Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, dont nous reproduisons ci-dessous l'essentiel :

« Considérant que la législation actuelle des séquestres des biens des sujets ennemis en France ne correspond plus, tant aux exigences de la défense nationale économique, qu'à

la situation créée par les lois mises en vigueur dans l'empire allemand contre les biens des particuliers français et ceux des indigènes de l'Alsace-Lorraine ;

« Considérant que les principes du droit international, proclamés au congrès de La Haye de 1907, ont été violés par nos ennemis ;

« Considérant que nos alliés anglais ont, dès 1914, adopté en ces matières une législation de guerre, estimant avec raison que la guerre ne doit pas seulement être conduite sur le terrain militaire, mais aussi sur le domaine économique ;

« Emet le vœu :

« Que par mesure de représailles contre les spoliations dont nos concitoyens sont victimes, les pouvoirs des séquestres ne soient pas seulement limités à la conservation des biens des sujets ennemis, mais soient étendus à leur gestion sous contrôle de justice, sous le régime des lois civiles s'il échet, suivant les directions des présidents des tribunaux de première instance, et à leur exploitation industrielle ou agricole dans un intérêt national ;

« Que toutes sommes provenant des liquidations éventuelles soient, après paiement des créanciers français et alliés, remployées en titres d'emprunts de guerre de l'Etat français, et déposées sous cette forme à la Caisse des dépôts et consignations ;

« Qu'enfin toute mesure nouvelle prise par nos ennemis contre les biens des particuliers de France ou d'Alsace-Lorraine soit immédiatement suivie de mesures de rétorsion. »

SAINT-GERMAIN

Notre petite localité s'est endormie avec la fin septembre jusqu'à la saison prochaine. Bien rares sont ceux qui sont restés dans un pays où tout dort.

On dit bien que la Municipalité a l'intention d'édifier une mairie, avec école et bureau de Postes et Télégraphes sur le terrain concédé gratuitement par M. Pignat, mais ce n'est qu'un projet de travail en ce moment, avec les prix actuels des matériaux ?

En attendant, on ferait bien de repandre la calasse si gênante surtout dans certaines rues, déposée depuis plusieurs mois le long des voies.

Si M. Gallini avait su écouter un conseil, nous l'aurions fortement encouragé à faire son devoir de Français (puisqu'il était mobilisable étant né le 8 septembre 1871), aussi bien qu'il sait faire ses affaires qui sont nombreux et diverses : chicorée, pointes de Paris, cafés, pommes de terre, et autres que nous ne connaissons pas ; rien que pour les pommes de terre, on prétend qu'il a raison de un franc par quintal. Il aurait réalisé un bénéfice de soixante mille francs, mais nous n'oserions l'affirmer n'ayant

pas en mains les moyens de contrôle ; on dit aussi qu'il partagerait les bénéfices avec quelques personnages bien connus dont on cite les noms qui lui auraient fait obtenir cette charge et les autres, car par lui-même, M. Gallini ne doit pas avoir une grande influence dans les hautes sphères gouvernementales. En tout cas, soixante mille francs ou moins cela fait encore plus que les vingt-cinq centimes journaliers du trouper.

Il peut nous dire qu'une infirmité cachée l'empêchait de répondre à l'appel de la patrie lorsque en 1915, manquant d'hommes elle appelait même les jeunes filles et les femmes, et aussi les étrangers pour remplir certaines fonctions à l'arrière ; son infirmité l'empêchait-elle de vendre sa chicorée et de s'occuper du ravitaillement des pommes de terre ? Par qui cette charge lui fut-elle concédée ?

C'est ce qu'il faudra savoir, de même que nous demanderons à l'honorable M. Blanc, secrétaire général du Gouvernement Tunisien,

s'il estime que celui-ci a fait tout son devoir de Français et mérite d'être maintenu en fonctions ?

Nous nous inclinons devant sa décision.

Ensuite nous demanderions à M. Gallini s'il est admissible de laisser une localité, qui a la prétention d'être balnéaire, sans établissement public de bains ? Il y en avait bien un, mais il le gêna, sans doute, lors de ses visites domiciliaires, puisqu'il s'est employé à le faire disparaître, du moins c'est ce qu'on affirme ; de sorte que le baigneur, qui préférerait St-Germain, est obligé d'aller ailleurs, car tout le monde n'a pas les moyens ni n'est disposé à dépenser trois cents fr. pour une cabine de bains ; la Municipalité devrait donc s'employer à réparer cette sottise.

Nous avons déjà parlé de la suppression d'une fontaine alors qu'au lieu de cette suppression on aurait dû en installer une troisième pour le quartier des baigneurs.

La prochaine fois que nous continuerons notre prochain numéro ou l'un des suivants.

CONFÉRENCE DE M. GALLINI

C'est avec le plus grand plaisir que nous apprenons que le 29 octobre prochain, M. Gallini, Vice-Président Délégué de la Municipalité de Sousse fait la faveur de commencer par Sfax la tournée de conférences qu'il entreprend en vue de l'Emprunt National. Emprunt de la Libération. Le haut talent de M. Gallini est trop connu de tous nos lecteurs pour que nous essayions même d'en entreprendre l'éloge. Son nom seul suffit pour que cette conférence, donnée sous le patronage de toutes les autorités civiles et militaires, attire au Théâtre un public très nombreux.

A M. Gallini se joignent l'« Harmonie Sfaxienne », les Croix-Rouges,

l'« Adelphe », M. Daninos et Mme Akacha. On nous parle d'une très fine comédie, d'une fantaisie sur la « Fille du Régiment », de tableaux vivants allégoriques de l'Emprunt, d'un ravissant menuet...

Nous donnerons ultérieurement le programme.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Elophe, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisines soignées, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikia, J. & A. BEMBARON. — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Boisselot, etc.

Pharmacie Seemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zarkoun, Tunis

Une publication merveilleuse !!! EN VENTE PARTOUT

Photographies en couleurs prises, parfaites, sous le bombardement !

Verdun

Vaux, Douaumont, le Mort-Homme, la Cote 304, le Ravin de la Mort, etc.

PHOTOGRAPHIES DIRECTES EN COULEURS de TUNIS de GERVAIS-COURTELLANGES

Série en 4 Fascicules qui paraîtront successivement les 1^{er} et 15 Octobre, 1^{er} et 15 Novembre

Le Fascicule 1 fr. 50

Dans chaque fascicule, 20 reproductions artistiques sur beau papier couché fort.

Le plus bel ouvrage sur la Guerre !!!

Maisons boches ou embochées

Parfums d'Orsay
Lampes Ooram, Sirius.
Lumière Lux.
Typograph machine à composer.
Lait condensé, marque Condensed Milk.
Adler, machines à écrire.
Le Kaol, pour nettoyer les métaux.
Le Ruberold, pour toitures.
Suchard, à Loerrach (grand-duché de Bade) et Neuchâtel.
Tel patron, tels serviteurs. On sait que Karl Rüss, le chef de la maison, est un Prussien pur sang, conseiller du commerce extérieur, titre qui ne s'octroie qu'à des boches bon teint.
Fabrique de conserves de Leimbou, confitures et conserves. Maison allemande qui ne cache pas sa nationalité.
J.-W. Faber, crayons noirs, etc.
Produits Bayer, pharmacie, comprimés d'aspirine et autres.
Compteurs électriques Aren.
Odol, dentifrice de Dresde.
Pompe centrifuge Weisse & Mousky de Halle-sur-Saale.
Miele, bijouterie-argenterie.
Filtres Berkefeld (Cie Française des).
Nestlé, lait condensé et autres produits lactés.
Cette firme est-elle allemande, française ou suisse ?
Alauzet, fabrique de matériel d'imprimerie et de presses à impressions.
Mergenthaler, lino-type, machine à composer.
Konemann, fabrique de baguettes pour cadres.
Marx et Oxo, extraits de viande.
Terrot, Automobiles et Cycles de Dijon, dont la réclame s'étale toujours à la devanture d'un marchand de cycles à Tunis.
La Maggi est-elle une société boche ou suisse-boche, ou suisses tout court ?
Les Kub (bouillon Kub avec un K.), sont-ils boches, suisse-boches ou suisses tout court ?
L'Extrait de Viande Liebig et sa fabrication ont toujours été soumis à la surveillance de la part des sommités de la science Allemande.
Cette surveillance fut d'abord exercée par Justus von Liebig, chimiste, puis par son fils Hermann von Liebig ainsi que par les professeurs Maz von Pettenkofer et Carl von Voit.
Actuellement l'Extrait de Viande Liebig est surveillé par les chimistes et savants professeur Doctor Maz von Gruber de Munich, conseiller supérieur de médecine et Doctor Maz Rubner, de Berlin, conseiller supérieur de médecine.
Lampes Sirius. — On nous dit qu'il que l'on fasse, encore, un grand effort cette lampe, qui s'est présentée à nous appelée « Sirius Kolben », de nos jours avec la mention, en caractères très apparents : « Fabrication française », alors que les Usines Pintsch, 97, rue Mélière à Ivry-sur-Seine, qui la fabriquent et dont le nom figure sur ces annonces, ont été séquestrées, comme emprise allemande, depuis le 12 décembre 1914, avec M. Raynaud, syndic, pour séquestrer ?

Imprimerie spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit)

RESTAURANT DU JAPON G. FIGRINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFFE de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
 Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements, Ordres de bourse, Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

VACUUM MOBILOIL

L'Huile qui graisse le plus
Marque «GARGOYLE»
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles = TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissances — Crédits documentaires — délivrance de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

Vins, Baux-de-vie du Domaine de Potinville

F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON À DOMICILE

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger, Tunis.

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touche Paquebots-poste Français
CielService régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

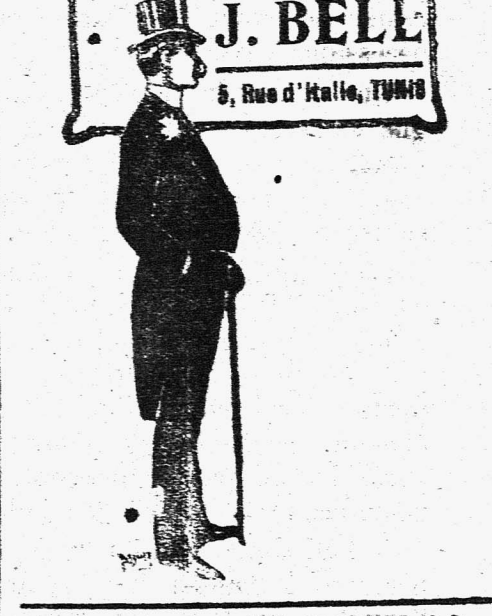
GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Espigadoras-lieuses - Rateaux - Faucheuses

Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) — Tunis

VÊTEMENTS J. BELL



PHARMACIE BLOS

14, avenue de France, et rue
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérum, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles
Téléphone 553

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djann